

Faire reconnaître le burn-out, un parcours du combattant

Un groupe de réflexion a été mis en place au ministère du travail afin de mieux prévenir ce syndrome

Elle a préparé son intervention durant plusieurs semaines. Et le jour J approche : mercredi 26 mars, Ilma Choffel de Witte sera auditionnée par le groupe de réflexion sur « Les risques psychosociaux et le burn-out » (épuisement professionnel), mis en place sous son impulsion, au ministère du travail. Mission de ce groupe, constituée jusqu'en mai : « Clarifier ce que recouvre le burn-out dans l'objectif de donner des recommandations pour mieux prévenir ce syndrome. »

M^{me} Choffel a beaucoup à dire. Son mari, Nicolas, que sa hiérarchie a continué à solliciter intensément durant un arrêt-maladie pour burn-out, s'est suicidé le 25 février 2013, à 51 ans (*Le Monde* du 1^{er} avril 2013). Un acte reconnu comme accident du travail fin décembre 2013 par la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM).

Peu après le décès de son mari, M^{me} Choffel avait décidé de faire de la prévention du burn-out dans les entreprises et de sa reconnaissance en maladie professionnelle le combat de sa vie. « Si Nicolas avait vécu aux Pays-Bas, mon pays natal, où la loi protège les salariés en risque de burn-out, il serait encore en vie », assure M^{me} Choffel, qui a insisté auprès du ministère pour que le groupe auditionne, entre autres, le responsable santé et sécurité d'une firme hollandaise qu'elle juge exemplaire, Akzonobel.

Toutefois, la question de la reconnaissance en maladie professionnelle (MP) du burn-out, ni d'aucune autre pathologie psychique liée au travail, ne sera abordée par ce groupe, précise la lettre de mission. Ce sujet relève d'autres instances, qui bloquent sur cette reconnaissance. Aucune de ces maladies psychiques ne dispose donc d'un tableau de MP permettant d'imputer automatiquement au travail la maladie du salarié s'il réunit certains critères.

Dependant, un système dit « complémentaire » peut permettre cette reconnaissance, au cas par cas. La maladie peut être diagnostiquée comme telle par des comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP), selon toutefois des critères drastiques : elle doit avoir entraîné le décès du salarié ou une incapacité permanente partielle d'au moins 25 %, et la victime ou ses ayants droit doivent apporter la preuve du lien entre la maladie et le travail.

Un vrai parcours du combattant. Rares sont ceux qu'il empruntent. Comme Florence Oger, secrétaire dans une collectivité locale, victime de harcèlement moral par son chef de service arrivé en 2009. « Il a proposé ma candidature dans un autre service sans m'en parler, il



Un immeuble de bureaux à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). VINCENT ISORE/PF3

a commencé à me dénigrer dans mon dos, puis il m'a enlevé des tâches, raconte M^{me} Oger. Jeme sens extrêmement mal. »

Son médecin diagnostique une dépression d'origine professionnelle, qu'elle refuse d'admettre, et lui prescrit un arrêt-maladie de trois mois. A deux reprises encore, elle sera mise en arrêt de travail. Elle fera deux tentatives de suicide. « Je n'en pouvais plus, se souvient-elle concernant la période d'octobre

« Si Nicolas avait vécu aux Pays-Bas, où la loi protège les salariés en risque de burn-out, il serait encore en vie »

Ilma Choffel de Witte
veuve d'une victime

2011. C'est là que j'ai engagé ma démarche de reconnaissance de maladie professionnelle. »

Avec deux collègues, harcelées elles aussi, elle prend contact avec l'Association d'aide aux victimes et aux organisations confrontées aux suicides et dépressions professionnelles (ASD pro). « C'est là que j'ai pris conscience d'avoir subi du harcèlement moral », confie M^{me} Oger. Elle adresse sa demande de reconnaissance de MP à la CPAM, qui rejette son dossier, mais l'oriente vers la CRRMP.

Celle-ci refuse, malgré une expertise favorable. Même refus de la Commission de recours amiable (CRA), estimant que le dossier ne démontre pas de « lien direct et essentiel » entre son travail et sa dépression. Elle va maintenant contester cette décision devant le

tribunal administratif.

Michelle Maiffrait se bat, elle, pour son mari, un technicien de panneur de machines, qui s'est suicidé le 25 décembre 2012, à 56 ans. Il avait trente-deux ans d'ancienneté. Après la fusion de son entreprise avec une autre en 2007 s'était mise en place une « nouvelle organisation plus axée sur la rentabilité la performance, sans formation à part du e-learning, explique M^{me} Maiffrait. Peu à peu, il s'est senti dépassé, il ressentait des manques en informatique. »

Il craint d'être licencié comme vient de l'être, en novembre 2012, un proche collègue. « Soit-disant parce qu'il n'atteignait pas ses objectifs », indique M^{me} Maiffrait. Il se suicide peu après avoir laissé un message dans lequel il a écrit qu'il « en [avait] marre de ce monde de brutes », confie son épouse.

Dans un premier temps, elle demande la reconnaissance du suicide en accident du travail, ce qui lui est refusé par la CPAM, malgré un avis favorable du médecin-conseil. Refus aussi de la CRA. Motif : « Le suicide a eu lieu au domicile, un jour férié » et il n'est pas démontré de lien entre l'acte et le travail.

La CPAM lui conseille de saisir le CRRMP, auquel elle adresse son dossier en juin 2013. Mais cette instance reporte sa décision et, en décembre 2013, un refus lui est signifié par la CPAM, car l'avis du CRRMP ne lui est pas parvenu.

En consultant son dossier, M^{me} Maiffrait découvre qu'il manquait l'avis du médecin du travail qui pointait les mauvaises conditions de travail de M. Maiffrait. « Ils font tout pour nous décourager », dénonce-t-elle.

ministration et rend des avis à l'administration du travail, la décision revenant à celle-ci – recense pourtant trois troubles psychiques graves susceptibles d'être liés au travail : dépression, anxiété généralisée, état de stress post-traumatique.

« Visibilité »

Dependant, il ne recommande pas des tableaux de MP psychiques, mais propose des mesures pour faciliter leur reconnaissance

Une affaire de gros sous

EN 2012, quelque 225 demandes de reconnaissance en maladie professionnelle (MP) de troubles psychosociaux ont été reçues (+15 %), dont 45 % ont fait l'objet d'un accord, selon l'assurance-maladie. Des chiffres faibles, qui s'expliquent en partie par la complexité du dispositif, faute de tableaux de maladies professionnelles psychiques, comme il en existe au Danemark.

Les syndicats et associations d'aide aux victimes demandent,

DISTRIBUTION La Redoute en sursis

Les 3 437 salariés de La Redoute devaient être fixés sur leur lieu de travail, dans la soirée. Vendredi 21, la directrice générale de vente par correspondance a remis le sort de se entre les mains du tribunal de commerce de Lille. M. Marnier a décidé de laisser à la direction et aux syndicats jusqu'à 19 heures, pour signer le protocole d'accord sur le volet de la cession de La Redoute. Un conciliateur a été désigné, la CGT, SUD et la CFDT avaient refusé de signer. Le groupe Kerling (ex-PPR) a engagé la vente de La Redoute à Nathalie Baila, PDG de La Redoute, et Eric Courteille, secrétaire général de sa maison mère, Redcats. Ces derniers ont une suppression de 1 178 postes. Samedi 22, un collectif de salariés baptisé « Signez pour La Redoute » favorable à la signature de l'accord sur le plan social, a appelé les Français à les soutenir sur les réseaux sociaux. ■

Télécommunications Stéphane Richard plaide pour sa reconduction chez Orange

Alors que le conseil d'administration d'Orange doit se réunir mercredi 26 mars pour décider de prolonger ou non Stéphane Richard, PDG de l'opérateur depuis 2011, indiqué dans un entretien aux *Echos*, qu'il est « clairement au renouvellement ». « Je pense pouvoir être utile à l'entreprise en maintenant la servit est plus grande que jamais », estime le banquier d'affaires.

Médias Pierre Bergé, Xavier Niel et Matthieu Pignasse prêts à racheter « Libération »

Le trio d'actionnaires Pierre Bergé - Xavier Niel - Matthieu Pignasse et bientôt du *Nouvel Observateur* « si Libération est à vendre, a déclaré M. Pignasse, dimanche 23 mars, sur Canal+. « Quand on investit dans la presse, aime la presse, quand on aime l'écrit, quand on est de gauche engagé, on ne peut pas rester indifférent au sort de Libération », estime le banquier d'affaires.

Banque Un dirigeant chinois de JPMorgan sur le départ

Un dirigeant de JPMorgan en Chine, Fang Fang, responsable banque d'investissement en Chine et vice-président de la banque d'investissement en Asie, est sur le départ. Son nom a été cité dans une enquête des autorités américaines sur des questions de recrutement de la banque en Asie, a rapporté, dimanche 23 mars, le *Wall Street Journal*.

Conjoncture La production manufacturière chinoise au plus bas depuis huit mois

La production manufacturière en Chine a reculé en mars, selon une enquête de la banque HSBC. Celle-ci a été publiée, lundi 24 mars, par la banque HSBC. Celle-ci est « un repli continu de la demande intérieure ». – (AFP)

PLATEAU LITTÉRAIRE FNA PAROLES AU FÉMININ

Animé par Raphaëlle Leyris,
Chef de service adjointe au Monde des Livres

Mercredi 26 mars à 18h

Forum de rencontres, niveau 1

ÉVÈNEMENT
FNAC
GRATUIT



FAIZA GUÈNE

SOPHIE BASSIGNAC

LOLA LAFON